

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Band: 38 (1940)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-
verbal de la séance du 4 mai 1940 à Zürich

Autor: Basler, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des Géomètres. Comité central.

*Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai 1940, ouverte à 10 h 45
Café du Nord à Zurich.*

A l'exception de M. Kundert, en service militaire, tous les membres du Comité Central sont présents. M. le professeur Baeschlin, rédacteur du journal, assiste aux délibérations.

Mutations. Se sont fait recevoir comme nouveaux membres: a) en 1939: MM. Grétilat Philippe, Lutry; Lang Werner, Berne; Kobold F., Berne; Rapaz Louis, Lausanne; Weber Willy, Zetzwil. b) en 1940: Furrer Paul, Elgg; Guye Georges, Lausanne; Jan André, Oron; Sarinelli Gerardo, Locarno; Waßmer Otto, Berne; Zollikofer Walter, Berne.

Sont décédés, en 1939: MM. Louis de Courten, Sion; Robert Deppe-ler, Zurich-Seebach; Hans Hoffmann, Elgg; Oscar Maye, Sion; Albert Rollier, Genève; Auguste Ullmann, Zurich; Alfred Zwygart, Meikirch; Emile Hoffmann, Winterthur; Hans Baumgartner, Birsfelden; Jakob Ruckstuhl, Winterthur.

Démissions: MM. Kunz H., Coire; Morf Robert, Lausanne; Rupp Reinhold, Zollikon; Tecon Louis, Nyon.

Sont nommés membres vétérans: MM. Basler Ami, Zofingen; Burkart Jakob, Langnau; Keller Martin, Aarau; Leemann Walter, Rueschlikon; Meyer Eugène, Laufenburg; Rosset Lucien, Moudon; Zwicky Jakob, Mollis; Diserens Ed., Professeur, Zurich; Dr. Gerber Paul, Professeur à Fribourg; Huber Henry, Zurich; Ramser Edouard, Zurich; Gendre Louis, Fribourg.

Rapport annuel et comptes pour l'année 1939, Budget 1940. Le rapport annuel du président que l'on trouve dans le présent numéro du journal, est approuvé. (Le texte français du dit rapport sera publié dans le numéro du juin.) Le caissier central Kübler présente les comptes de 1939. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de fr. 2500.—, les comptes par contre, bouclent avec une augmentation de fortune de fr. 751.15. Ce résultat est dû non seulement aux diverses épargnes apportées aux dépenses mais pour une grande part au bilan très favorable de l'exposition nationale, étant donné que la vente des objets exposés a permis la réalisation d'un bénéfice. D'autre part le versement de la contribution principale aux frais d'organisation n'a pas encore été exigé.

Le caissier se plaint de la mauvaise rentrée des cotisations annuelles. Les membres sont priés de faire preuve d'une plus grande ponctualité en ce qui concerne leurs obligations envers la société.

Le budget est discuté dans tous ses détails, il est établi sur les bases habituelles. Comptes et budget seront soumis à la sanction de l'assemblée des délégués.

Assemblée des délégués et assemblée générale pour 1940. L'assemblée des délégués sera convoquée pour le samedi 25 mai 1940 à Baden. Le comité central propose de tenir une assemblée générale d'une journée, le 30 juin 1940 à Zofingue.

Propositions concernant la composition du Comité central. A ce sujet on se trouve en présence de trois motions. La section du Tessin, propose de porter de 7 à 9 le nombre des membres du comité central, ceci afin que les différentes régions du pays puissent y être mieux représentées.

M. Härry-Berne propose de limiter le temps de l'activité au sein du comité central, on pourra de ce fait obtenir le même résultat que celui préconisé par la section du Tessin.

M. Schärer-Baden, préférerait un Comité central composé de trois membres. Les décisions importantes seraient prises en collaboration avec les présidents des sections et des groupes, qui cas échéant, seraient convoqués en assemblée plénière.

Après longue discussion le comité central décide de soumettre à l'approbation de l'assemblée des délégués la solution suivante:

Réduction de 7 à 5 le nombre des membres du comité central (Comité-directeur). Création d'un grand comité composé du comité-directeur et des présidents des sections et des groupes. Remplacement de l'assemblée des délégués par le grand comité muni des mêmes compétences et attributions. A l'occasion de chaque réélection, un membre au minimum du comité-directeur serait démissionnaire. Les indemnités se répartiraient entre la caisse centrale pour les membres du comité-directeur et les caisses respectives des sections et des groupes pour les autres membres du grand comité.

Exposition Nationale Suisse. Le Président central donne connaissance du bouclage provisoire des comptes de l'exposition du groupe professionnel « Mensuration cadastrale, Topographie et Carte ».

Le total des recettes se monte à env. fr. 76,000.—
le total des dépenses se monte à » » 73,000.—

Un remboursement des fonds de garantie ou d'une partie de ces derniers peut être considéré comme assuré.

Tarif des remaniements parcellaires. Ensuite de la mobilisation, les délibérations concernant cette question n'ont pas suivi leur cours.

Formation du personnel auxiliaire. Ensuite d'une entente favorable avec l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, le règlement des cours intercantonaux pour les apprentis techniciens-géomètres en Suisse alémanique, a été adopté par le Département fédéral de l'économie publique. Le formulaire du contrat d'apprentissage mis formellement au point en commun avec l'Association des géomètres praticiens et adapté aux nouvelles prescriptions, reçoit l'approbation du comité central.

Caisse de compensations. Le comité central prend connaissance en lui donnant son approbation du rapport du président central concernant la renonciation à la création d'une caisse autonome de compensation, ensuite de pourparlers avec les géomètres pratiquants. Les employeurs ont reçu l'ordre de se rattacher aux caisses cantonales d'égalisation. Une caisse de compensation en faveur des professionnels indépendants est en préparation. Les charges devront être supportées par les associations professionnelles. La question n'a pas encore trouvé une solution définitive.

Divers. L'association des géomètres fonctionnaires adresse à l'assemblée des délégués par l'intermédiaire du comité central, une requête au sujet de la place du géomètre cantonal de Zurich, devenue vacante ensuite de la retraite du titulaire M. Leemann qui a atteint la limite d'âge. Ensuite d'une votation lors de l'assemblée générale de printemps de la section Zurich-Schaffhouse, la dite assemblée émit le vœu par 10 contre 8 voix avec 13 abstentions, que les offices cantonaux zuricois d'amélioration foncière et du cadastre soient réunis sous la même direction de l'ingénieur rural cantonal. L'association des géomètres fonctionnaires ne pouvant adhérer à cette décision, prie la Société suisse des Géomètres d'entreprendre des démarches tendant à recommander aux autorités compétentes de ne pas déroger aux principes actuels, de conserver les offices cantonaux de surveillance du cadastre indépendants et d'en confier la direction à des professionnels compétents dans le domaine

des mensurations cadastrales. Les opinions concernant cette question étant très partagées au sein du comité central, il est décidé de soumettre la chose à l'Assemblée des délégués.

Lettre du président du Conseil de l'école polytechnique fédérale concernant les études des géomètres et des ingénieurs ruraux. En 1932 déjà, la S. S. G. a pris position décisive dans le sens d'une formation commune du géomètre et de l'ingénieur rural à l'école polytechnique fédérale. Les questions qui font l'objet de la lettre du président du conseil de l'école seront répondues dans le sens des décisions antérieures et seront portées à la connaissance de l'assemblée des délégués.

- 1^o La durée des études de 5 semestres pour les géomètres et de 7 semestres pour les ingénieurs ruraux, ne présente selon l'avis général, pas une solution satisfaisante.
- 2^o Les études de l'ingénieur rural ne devraient pas être prolongées.
- 3^o La formation de l'ingénieur rural-géomètre est désirable.
- 4^o Il ne devrait pas à côté de l'ingénieur rural-Géomètre, être formé des Techniciens-Géomètres dans un technikum.

Rheinfelden le 5 mai 1940.

Le secrétaire ad int.: sig. *E. Basler.*

Patentierung von Grundbuchgeometern. Géomètres du registre foncier diplômés.

Auf Grund der mit Erfolg bestandenen Prüfungen ist den nachgenannten Herren das Patent als Grundbuchgeometer erteilt worden:

Ensuite d'examens subis avec succès, ont obtenu le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier:

Bader, Werner, von Regensdorf
Burki, Robert Henri, de Niederhünigen
Freyenmuth, Ulrich Otto, von Frauenfeld
Fuchs, Max, von Wetzikon (Zürich)
Furrer, Paul Alexander, von Lüterkofen
Jaeggi, Joseph Auguste, de Aeschi (Soleure)
Jan, André, de Châtillens
Liechti, Hans Konrad, von Zürich
Sarinelli, Gerardo Luigi, di Lopagno
Schouwey, Conrad Jean Joseph, de Hauteville
Stucki, Max Robert, von Konolfingen
Tamo, Florino, di Sonogno
Waßmer, Karl Otto, von Suhr
Weidmann, Jean, de Zurich
Zollikofer, Joachim Walther, von St. Gallen

Bern, den 20. April 1940.

Berne, le 20 avril 1940.

*Eidg. Justiz- und Polizeidepartement.
Département fédéral de justice et police.*